

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
5 novembre 2015
n° 38 / 7663^e
pages 2177 à 2240

POINT DE VUE / Droits fondamentaux

Contre la « balance des intérêts » :
hiérarchie des droits fondamentaux

> Pierre-Yves Gautier

2189

ÉDITORIAL

2177 Universités : « la coupe est pleine », *Olivier Beaud*

ACTUALITÉS

- 2181 Campement illicite (expulsion) : contrôle de proportionnalité
- 2181 Contrat (formation) : portée d'une condition portant sur un élément essentiel
- 2182 Cotitularité du bail (divorce) : portée de la transcription du jugement de divorce
- 2183 Liberté d'expression (violation par la Suisse) : droit de nier le génocide arménien
- 2184 Appel au boycott (produits d'Israël) : délit de provocation à la discrimination
- 2186 Licenciement pour faute lourde (intention de nuire) : détournement de fonds et dérives financières

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2191 **Chronique** : La cessation de l'activité d'un copreneur en cours de bail rural, *Franck Roussel*
Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :
- 2198 Troisième chambre civile, *Anne-Laure Méano, Valérie Georget et Anne-Lise Collomp*
- 2205 Chambre commerciale, *Sylvie Tréard, Thierry Gauthier et Frédéric Arbellot*
- 2214 **Panorama** : Droit du numérique, *Jacques Larrieu, Christian Le Stanc et Pascale Tréfigny*
- 2227 **Notes** : Le vaste champ d'application de la responsabilité du fait des produits défectueux,
note sous Civ. 1^{re}, 1^{er} juill. 2015, Bénédicte Girard
- 2231 L'éternel retour de la mention manuscrite du cautionnement : quel formalisme pour la durée
de l'engagement ?, *note sous Civ. 1^{re}, 9 juill. 2015, Hania Kassoul*
- 2236 Notification du prix de la vente et information loyale du preneur à bail rural,
note sous Civ. 3^e, 24 juin 2015, Franck Roussel

ENTRETIEN

2240 Benoît Lecourt - La simplification du droit des affaires

DALLOZ



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Novembre 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Olivier Beaud

2177

Universités:
« la coupe est pleine »

ACTUALITÉS

2180

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Rupture d'une relation commerciale:
caractère d'ordre public de la règle de
compétence, *Com.* 20 oct. 2015

Rupture d'une relation commerciale: validité
de la clause compromissoire,
Civ. 1^{re}, 21 oct. 2015

Fiscalité

Impôt de solidarité sur la fortune: taxation
des actifs des filiales, *Com.* 20 oct. 2015

2181

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Campement illicite (expulsion): contrôle de
proportionnalité, *Civ. 3^e*, 22 oct. 2015

Contrat-Responsabilité-Assurance

Accident de la circulation (mini-moto):
qualification de véhicule terrestre à moteur,
Civ. 2^e, 22 oct. 2015

Assurance (faute intentionnelle): portée
du placement sous contrôle judiciaire,
Civ. 2^e, 22 oct. 2015

Contrat (formation): portée d'une condition
portant sur un élément essentiel,
Civ. 3^e, 22 oct. 2015

Famille-Personne-Succession

Renonciation à succession (droit de retour):
portée et conditions d'exercice,
Civ. 1^{re}, 21 oct. 2015

2182

DROIT IMMOBILIER

Bail

Cotitularité du bail (divorce): portée de la
transcription du jugement de divorce,
Civ. 3^e, 22 oct. 2015

2183

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Liberté d'expression (violation par la Suisse):
droit de nier le génocide arménien,
CEDH 15 oct. 2015

2184

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Appel au boycott (produits d'Israël): délit de

provocation à la discrimination,
Crim. 20 oct. 2015

Diffamation (fonctionnaire municipal):
promotion d'un proche parent du maire,
Crim. 20 oct. 2015

Procédure pénale

Instruction (mise en examen): moyen de
nullité portant sur des pièces annulées,
Crim. 21 oct. 2015

2185

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Archive publique (qualification): documents
établis dans l'exercice des fonctions,
Civ. 1^{re}, 21 oct. 2015

2185

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Changement du lieu de travail (refus des
salariés): caractérisation d'une faute grave,
Cass., ass. plén., 23 oct. 2015

Licenciement pour faute lourde (intention
de nuire): cas d'un détournement de fonds,
Soc. 22 oct. 2015

Licenciement pour faute lourde (intention
de nuire): cas de dérives financières,
Soc. 22 oct. 2015

Départ en retraite (requalification): office du
juge en cas d'équivoque, *Soc.* 20 oct. 2015

Licenciement (personne du salarié):
portée d'une lettre du conseil du salarié,
Soc. 20 oct. 2015

Contrat à durée indéterminée
(requalification): portée de la lettre
de rupture, *Soc.* 20 oct. 2015

2187

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (responsabilité
parentale): voyage d'un enfant à l'étranger,
CJUE 21 oct. 2015

Compétence européenne (Bruxelles I):
plainte avec constitution de partie civile,
CJUE 22 oct. 2015

Profession juridique et judiciaire

Avocat (frais): honoraires de l'avocat
étranger, *Civ. 2^e*, 22 oct. 2015

POINT DE VUE

2189

Contre la « balance des intérêts » :
hiérarchie des droits fondamentaux
par Pierre-Yves Gautier

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

2191

La cessation de l'activité d'un copreneur
en cours de bail rural
par Franck Roussel

NOTES

2227

Le vaste champ d'application de la responsabilité
du fait des produits défectueux,
note sous Civ. 1^{re}, 1^{er} juill. 2015
par Bénédicte Girard

2231

L'éternel retour de la mention manuscrite
du cautionnement : quel formalisme pour la durée
de l'engagement ?, note sous Civ. 1^{re}, 9 juill. 2015
par Hania Kassoul

2236

Notification du prix de la vente et information loyale
du preneur à bail rural, note sous Civ. 3^e, 24 juin 2015
par Franck Roussel

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

2198

Troisième chambre civile
par Anne-Laure Méano, Valérie Georget
et Anne-Lise Collomp

2205

Chambre commerciale
par Sylvie Tréard, Thierry Gauthier
et Frédéric Arbellot

PANORAMA

2214

Droit du numérique
septembre 2014 - septembre 2015
par Jacques Larrieu, Christian Le Stanc
et Pascale Tréfigny

1

2

3

ENTRETIEN

2240

Benoît Lecourt - La simplification du droit des affaires

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).